



**CHEMINOTS
RÉGIONAL FRANCE**



LA CFDT CONFORTE SA PLACE DE PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE CHEZ RÉGIONAL !

Avec 46,67% des voix, la CFDT a obtenu 5 élus titulaires et 5 élus suppléants CSE soit 10 sièges sur 18.

Les candidats CFDT tiennent à remercier l'ensemble des salariés de Régiorail France, qui leur ont témoigné leur confiance par leur vote lors de ces élections professionnelles.

REMERCIEMENTS

Avec un taux de participation globale de 69,54%, les salariés de notre entreprise se sont fortement impliqués dans ces élections.

La confiance que vous nous avez témoignée lors de ce scrutin démontre l'attachement que vous portez aux valeurs défendues par la CFDT.

La CFDT maintient ainsi sa place de première organisation syndicale au sein de notre entreprise.

Soyez assurés que les engagements qui figurent dans notre profession de foi ne resteront pas lettre morte. Ils seront mis en œuvre avec détermination !

Ces résultats nous donnent les moyens de travailler pour l'ensemble des salariés, mais surtout, le devoir de les défendre avec engagement et énergie !



VOS ÉLUS CFDT :

TITULAIRES COLLÈGE OUVRIER :

- ⊕ **Tarik Benyoucef**
- ⊕ **Mohamed El Fkir Reda**
- ⊕ **Samir Houdi**
- ⊕ **Yann Chevallet**

SUPPLÉANTS COLLÈGE OUVRIER :

- ⊕ **Flavien Piesniakowski**
- ⊕ **Tanguy Devrichian**
- ⊕ **Brice Fournier**
- ⊕ **Sami Salih**

TITULAIRES COLLÈGE CADRE :

- ⊕ **David Bevilacqua**

SUPPLÉANTS COLLÈGE CADRE :

- ⊕ **Henrique Rodrigues**

ET MAINTENANT ?

La CFDT va désigner un Représentant Syndical au Comité Social et Économique de Régiorail France, qui viendra la représenter aux côtés de vos élus. La nouvelle équipe CFDT pourra ainsi :

- ⊕ **Être à votre écoute afin de recueillir vos réclamations sur les problématiques rencontrées afin de les traiter et trouver des solutions avec la Direction lors des réunions mensuelles du CSE ;**
- ⊕ **Siéger dans les différentes commissions, notamment la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail), qui est très importante pour la santé des salariés, que ce soit au travers du suivi de l'organisation du travail et de la prévention des accidents ;**
- ⊕ **Veiller à l'application correcte des dispositions des accords de la branche ferroviaire (contrat de travail, organisation du travail, formation professionnelle) ainsi que des règles prévues au sein de notre entreprise ;**
- ⊕ **Etre attentifs et vigilants à vos conditions de vie et de travail et au bien-être de tous dans au sein de notre entreprise ;**
- ⊕ **Parvenir à augmenter le budget consacré au CSE pour les activités sociales et culturelles afin de pouvoir proposer davantage de prestations aux salariés et à leurs familles.**

CONTACT

Henrique Rodrigues : 06/24/30/33/25

